

SDIS 32 : Opération séduction en direction des entreprises

A Castéra-Verduzan, le directeur du SDIS 32 a décliné tous les avantages pour les entreprises d'employer des sapeurs-pompiers volontaires



SDIS 32 : Opération séduction en direction des entreprises

Samedi 13 juillet en matinée, à l'occasion des portes ouvertes du Centre de secours, le directeur du SDIS 32, le colonel Éric Meunier, était présent pour développer le thème : « Employer un sapeur-pompier volontaire, un atout de votre entreprise ». Le maire, Pierre Espiet, accompagné de ses adjoints, l'adjoint au maire d'Ayguetinte, Jean-François Rinaldi, et le maire de Bonas, Luc Sauvan, ainsi que de nombreux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) assistaient à la réunion.

Le colonel Éric Meunier souligna « qu'un sapeur-pompier volontaire, SPV, au sein de l'entreprise c'est une présence sécurisante car, ayant un secouriste expérimenté et recyclé capable d'intervenir immédiatement en cas d'accident auprès de ses collègues ou de clients et être aussi un agent de première intervention formé pour éteindre les débuts d'incendie ». D'autre part, « l'entreprise en ayant un ou des SPV réalise un acte citoyen tout en s'offrant un atout pour sa communication », précise Éric Meunier.

Lequel détaillera les contreparties du SDIS en faveur des entreprises qui se concrétisent par une convention de disponibilité du SPV dont la compatibilité de la disponibilité avec les nécessités de fonctionnement à savoir faire partir en priorité les SPV disponibles. Mais aussi de permettre à l'entreprise d'accéder au « Club employeur » qui ouvre de nombreux avantages.

Le colonel Éric Meunier, pour conclure, rappellera la forte sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires notamment au secours à personnes (75 % de leurs interventions), aux opérations diverses (11 %), incendie (7 %) et accident de la route (7 %).

Le SDIS 32

Devenir sapeur-pompier volontaire, toutes missions

Activités : formations initiale et continue, missions de secours à personnes, incendies et opérations diverses, possibilité de devenir spécialiste pour intervenir sur les risques particuliers (risque chimique, inondations...), compatible avec une activité professionnelle.

Modalités : de 17 à 55 ans, disposer de ses droits civiques, conditions d'aptitude médicale et physique, disponibilité en journée, formation : 30 jours.

Contact SDIS 32 : volontariat@sdis32.fr, 05 42 54 12 11.



Clara Franqueville et le colonel Éric Meunier avant le début de la réunion.



Une vue de l'assistance.



Les participants à la réunion avec le chef de Centre de secours, Marianne Sabaté.